

PROPOS DE M. JACQUES CHIRAC, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, SUR LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE, À PARIS LE 17 JANVIER 2007.

17 JANUARY 2007 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

- Depuis 2002, j'ai voulu que la Nation engage un effort massif pour le logement. C'est ce que nous avons fait avec le plan de rénovation urbaine, le plan de cohésion sociale et la loi portant engagement national pour le logement.
- Les résultats sont là : on n'a jamais autant construit depuis 20 ans. Le nombre de nouveaux logements sociaux a été doublé.
- Cet effort doit être poursuivi : l'objectif de 120 000 nouveaux logements sociaux par an est à notre portée. Nous devons aussi nous donner les moyens d'aller plus loin. L'objectif, c'est de rendre le droit au logement effectif. Pour cela, il doit devenir opposable.
- Le droit au logement opposable, c'est un progrès social tout à fait considérable. C'est aussi un formidable levier pour l'action : pour l'Etat, qui sera responsable de la mise en oeuvre du droit au logement, mais aussi pour toutes les collectivités locales et tous les acteurs du logement social. Je les engage à redoubler d'efforts pour que chacun trouve à se loger décemment.
- Je rends hommage au Haut comité pour le logement des personnes défavorisées, avec lequel nous travaillons depuis deux ans sur le droit au logement opposable. Je souhaite que le projet de loi soit adopté par le Parlement avant la fin de ses travaux.